

Deduction fiscale frais de scolarité ecole de commerce

Par pierre37140, le 26/01/2016 à 18:27

Bonjour,

Mon fils veut suivre des études supérieures dans une école de commerce particulièrement chère.

Il est rattaché à mon foyer fiscal et sans revenus.

Est-il possible de déduire la facture de mes revenus ?

10 000 € par an au titre des frais de formation par exemple.

merci par avance de vos infos

Pierre